



REGLEMENT DU GRAND JEU ANNIVERSAIRE 12 ANS VODAFONE

Article 1 : ORGANISATION

La SOCIETE PACIFIC MOBILE TELECOM (VODAFONE), société par actions simplifiées, au capital de 6 800 879 000 FCFP, immatriculée sous le numéro RCS Papeete N° TPI 09 74 B – N° Tahiti 897 983, ayant son siège social à Faa'a– RDO Auae, organise un jeu appelé « Grand Jeu Anniversaire 12 ans Vodafone » sans obligation d'achat et faisant appel au hasard pour la sélection de douze gagnants qui se déroulera du 12 juin au 12 juillet 2025.

Le présent règlement définit les règles applicables à cette opération.

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

« *Grand Jeu Anniversaire 12 ans Vodafone* », (Ci-après le « Jeu ») est ouvert à toute personne physique majeure dont le numéro de ligne téléphonique commence par 89, dans les conditions et limites fixées au présent règlement, à l'exclusion des membres du personnel de la société PACIFIC MOBILE TELECOM, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du concours, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux votes des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Une seule participation est possible par numéro de ligne téléphonique.

Article 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu débutera le 12 juin 2025 à 0H00 et se terminera le 12 juillet 2025 à 23H59, heure locale. Pour participer au Jeu, il suffit d'envoyer par SMS « Nom, prénom et boutique Vodafone où le joueur souhaiterait retirer son cadeau en cas de gain » au 8925 (coût du SMS : 0 FTTC). Ce numéro n'est accessible qu'aux lignes

Vodafone

RDO - Auae,

BP 335 - 98713 Papeete,

Tahiti, Polynésie française

Tél : +689 40 54 28 28 | Fax : +689 40 47 28 99 | www.vodafone.pf

téléphoniques en 89.

Article 4 : DOTATIONS ET DESIGNATION DES GAGNANTS

VODAFONE effectuera un tirage au sort qui aura lieu le 15 juillet 2025 au Siège de Vodafone.

Les gagnants seront avertis par SMS ou par voie téléphonique au numéro qu'ils auront utilisé pour participer au Jeu, sous réserve que leur ligne soit toujours active et qu'ils soient à jour de leurs règlements à la date du tirage au sort.

La dotation est composée de 12 lots définis dans le tableau ci-après :

Modèle de téléphone	Prix unitaire (F TTC)	Quantité	Prix total (F TTC)
* iPhone 16e 128Go	115 990	1	115 990
* Honor Magic 6 Pro 512Go	99 900	2	199 800
* GOOGLE PIXEL 8 PRO 5G 128GB ESIM (NOIR VOLCANIQUE)	179 900	2	359 800
* NOTHING PHONE 2 256GB DUAL SIM (BLANC)	98 900	2	197 800
* Xiaomi Ultra 14 512Go	249 900	2	499 800
* Samsung Galaxy S23 FE 128Go	76 900	2	153 800
* Samsung Galaxy S24 FE 256Go	94 900	1	94 900
TOTAL	996 290	12	1 621 890

La dotation totale du jeu est de 1 621 890 F TTC (Un million six cent vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix francs toutes taxes comprises).

VODAFONE s'engage à remettre les lots aux gagnants à partir du 15 juillet 2025 et jusqu'au 30 septembre 2025 dernier délai.

Ces lots ne peuvent être ni repris, ni échangés contre un versement en espèces équivalent ou tout autre lot (objet). Au-delà du 30 septembre 2025, les lots redeviendront propriété de la société organisatrice et ne pourront plus être réclamés par les gagnants.

Les bénéficiaires des lots pourront être médiatisés dans la presse locale, ainsi que sur les pages Facebook de Vodafone Polynésie et des partenaires du Jeu, où leurs noms et photos pourront être annoncés et affichés.

Article 5 : RESPONSABILITE

La Société Pacific Mobile Telecom – Vodafone ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La Société organisatrice ne peut être tenue responsable des conséquences dues à une mauvaise utilisation des services et/ou produits délivrés au gagnant/e.

Article 6 : CONTESTATION / LITIGES

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par Pacific Mobile Telecom - Vodafone société organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel. Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai maximum d'un mois à partir de la clôture du jeu.

Article 7 : FRAUDE

Pacific Mobile Telecom se réserve le droit d'exclure, à titre temporaire ou définitif, tout participant qui par son comportement nuirait au bon déroulement du Jeu.

Tout participant qui aurait tenté de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié et une plainte pourra être déposée par Pacific Mobile Telecom.

Article 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en Polynésie française. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement au siège de Vodafone, ou à l'adresse du jeu par simple demande écrite envoyée à :

Vodafone – Service Jeux – Grand Jeu Anniversaire 12 ans Vodafone – BP 335 - 98713 Papeete.

Le timbre sera remboursé sur simple demande, au tarif normal en vigueur (pour une enveloppe de 30g maximum).

Le présent règlement a été déposé en l'Etude de Maître ELIE Jean-Pierre, Huissier de Justice, à la résidence de FAAA, Immeuble Te Motu Tahiti - B.P 62755 - 98702 FAAA.

Le règlement du jeu est également disponible sur le site www.vodafone.pf.

Dans le cadre d'opération marketing et commerciales conjointes ou non, par SMS, E-mail ou automate d'appels, Vodafone se réserve le droit d'exploiter les informations recueillies dans le cadre de la participation au présent Jeu et communiquer ces informations à des tiers ou à ses partenaires, sauf refus du participant. Vodafone se réserve également le droit d'utiliser ces informations dans le cadre d'opérations marketing et commerciales de partenaires ou de tiers par courrier postal ou par téléphone. Dans le cadre des traitements précités, Vodafone pourra recourir à des prestataires agissant pour son compte et sous sa responsabilité.

A tout moment, les participants peuvent exercer leur droit individuel d'opposition sur l'utilisation de leur numéro en envoyant un courrier postal à :

Vodafone –Service Jeux – Grand Jeu Anniversaire 12 ans Vodafone – BP 335 - 98713 Papeete.

Article 9 : DROIT

Ce jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de la Polynésie française.